

SAINT-SULPICE-DE-POMMERA Y LE PETIT BAVARD

JUIN 2003



LE MOT DU MAIRE

En cette fin de premier semestre de l'année 2003, je viens faire le point avec vous sur les divers dossiers importants.

✘ Le Budget

Vote le 28 Mars 2003, il s'équilibre en recettes et dépenses, comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------------|----------------|----------------|
| BUDGET GENERAL | 1 526 994 € | 1 558 452 € |
| ASSAINISSEMENT | 231 326 € | 94 600 € |
| CCAS | ----- | 6 652 € |

Taxe des ordures ménagères

Elle sera calculée sur la même base que la taxe foncière, sur les propriétés bâties et sera appelée au cours du 3^{ème} trimestre 2004.

Ce budget prévoit le financement des travaux en cours, mais aussi :

- Un programme important de travaux d'entretien de voirie et de bâtiments.
- L'aménagement de la voirie du chemin de Vassault et réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

✘ Les Travaux

* La construction du **multicommerce et de la bibliothèque** se déroule normalement.

* L'aménagement de la **place Dupleix** doit commencer début Juillet 2003. Pour faciliter le stationnement Place du 19 Mars, les emplacements seront délimités par un marquage au sol.

✘ L'assainissement

Le silo à boues est terminé et fonctionne. Il permettra de pomper les boues régulièrement et d'assurer un meilleur fonctionnement de la lagune.

Un projet d'assainissement autonome pour raccorder plusieurs maisons situées à « la Folie » et Chemin de Vassault est en cours.

✘ Les Ordures Ménagères

Depuis le 1^{er} Janvier 2003, le ramassage se fait **le mardi** et le vendredi. Ne déposez pas trop tôt vos sacs afin qu'ils ne soient pas déchiquetés par chiens ou chats.

Respectez la règle du tri. Les déchets verts, les cartons, les verres, les plastiques, ou tout objet ne sont pas ramassés par les éboueurs, mais doivent être déposés dans les containers ou à la déchetterie.

✘ Le fleurissement

De nouveaux bacs ont été mis en place et comme les autres années, notre personnel technique s'est transformé en jardinier pour en assurer la **composition et les plantations**. Malheureusement, comme l'an passé, nous déplorons déjà des dégradations dans les plantations.

Cette année, la commune s'est inscrite au concours des villes et villages fleuris.

Merci à vous tous pour le fleurissement de vos jardins.

URBANISME

Une demande de permis de construire doit être accompagnée d'un dossier qui comprend :

- Le plan de situation du terrain,
- Le plan de masse de la construction à édifier côté dans les trois dimensions,
- Les plans de façade,
- Les plans en coupe.

Pour une modification ou une extension, suivant l'importance des travaux, le dossier comprend les mêmes pièces. Au dessus d'une surface totale de 170 m², le visa d'un architecte est obligatoire.

Pour supprimer une construction, une autorisation de démolition est nécessaire.

L'édification d'une clôture est subordonnée à une déclaration d'intention de travaux accompagnée des plans de l'ouvrage qui doivent être en conformité avec le règlement du plan d'occupation des sols (à consulter en mairie).

Les bâtiments annexes isolés sont également soumis à déclaration. Le plan d'occupation des sols limite ces constructions à 30 m².

Sont également concernés **les abris de jardin** qui doivent être implantés selon les règles d'urbanisme (implantation, type de construction, pente de toiture, matériaux utilisés).

Suivant le type, la surface, un dossier est à déposer en mairie (permis de construire ou déclaration de travaux jusqu'à 20 m²).

Les services de la mairie peuvent vous conseiller sur la constitution de vos dossiers pour un projet de construction, renseignez vous avant de prendre des engagements...

ABRI BUS

Au cours du mois de Juin, rue des Tilleuls, des travaux seront engagés pour l'enfouissement et le renforcement des réseaux EDF, Télécom.

L'abri bus côté des constructions en cours va être supprimé, il sera remplacé au cours de l'automne prochain par un abri du type de l'agglomération blaisoise.

Pendant les travaux, le point arrêt bus rue des Tilleuls sera remplacé.

ASSOCIATION « AVEC »

Association d'Aide aux Victimes et Conciliation

L'évolution de la vie politique et sociale s'est traduite par un intérêt majeur en faveur des victimes quelles qu'elles soient.

Ainsi, le 1^{er} Novembre 2002 est né le Service d'Aide d'Urgence aux Victimes « le SAUV » qui vise à placer les victimes au centre des préoccupations de l'institut judiciaire à tous les stades de la procédure pénale.

Le SAUV, nouveau service de proximité de l'association AVEC, propose une prise en charge en temps réel au plus près de la commission des faits, une écoute privilégiée pour comprendre les difficultés des victimes, leur souffrance psychologique. Il informe les victimes sur leurs droits et indique comment les faire valoir, il accompagne dans les démarches et prépare aux expertises et audiences de jugement.

Ce service est à votre disposition 7 jours sur 7 et jours fériés de 15 h à 22 h.

Tél : 02 54 56 08 48

BRUITS

Nous vous rappelons l'obligation d'appliquer l'arrêté préfectoral du 6 Juillet 1990 relatif aux bruits.

L'utilisation des tondeuses à gazon, des motoculteurs, mais aussi aux travaux d'entretien... scies mécaniques, perceuses, tronçonneuses, etc... est limitée aux heures suivantes :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Les jours ouvrables | de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 |
| Les samedis | de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 |
| Les dimanches et jours fériés | de 10h00 à 12h00 |

ALLEZ LES VERTS !

ALLEZ SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY !

Tels étaient les encouragements que l'on pouvait entendre sur le parcours du « Macadam ».

En effet, avec un superbe tee-shirt vert, les représentants de la commune ne pouvaient pas passer inaperçus.

Le matin durant les courses enfants, l'école emmenée par Cécile NOURRISSON et avec une participation de 23 enfants se classait 3^{ème} de leur challenge.

L'après-midi, la commune était représentée... et remarquée dans les trois courses.
Alors à l'année prochaine...